



Information concernant le chantier de cartographie des cours d'eau mené par les services de l'État

Vu l'instruction gouvernementale du 3 juin 2015 relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau sur l'ensemble du territoire métropolitain et à leur entretien

Considérant l'organisation de cette mission retenue en Haute-Marne suite à la consultation des principaux partenaires

Considérant qu'il n'est techniquement pas envisageable de prendre contact avec l'ensemble des propriétaires concernés au vu du grand nombre de propriétés privées pouvant être traversées par un écoulement

Une commission cantonale ayant pour objet de présenter la cartographie élaborée suite au travail de terrain mené depuis 2015, et d'arbitrer les différences d'interprétation qui pourrait subsister sur certains écoulements aura lieu.

La commune de Bourbonne-les-Bains est rattachée à la commission cantonale de Bourbonne-les-Bains, qui se tiendra le

16 décembre 2021 à 14h

à la Salle du Clocheton à l'étage, Rue Amiral Pierre à Bourbonne-les-Bains

La cartographie élaborée suite aux visites de terrain est accessible sur internet sur le site des services de l'Etat et à l'adresse indiquée en bas de page.

Chacun est invité à participer à cette commission s'il considère avoir des éléments utiles à porter à connaissance de l'administration, cela afin de produire une cartographie des cours d'eau répondant au mieux à la définition réglementaire rappelée ci dessous :

Article L215-7-1 du code de l'environnement
Créé par [LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 118](#)

Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année.

L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales.

Pour plus d'informations sur ce chantier de cartographie des cours d'eau, vous pouvez consulter le site des de la Haute-Marne, rubrique "Politiques Publiques", "Environnement, Eau, Biodiversité,...", "Eau et milieux aquatiques", "Eau", "Cours d'eau", "Cartographie des cours d'eau".

Lien vers la cartographie en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5ac5b538-70dc-4320-836a-1ef3d36f10f6>

Affiché en mairie le 26/11/2021